



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## entreprises

Question écrite n° 85875

### Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les difficultés des petites et moyennes entreprises à concourir aux appels d'offres publics. En raison de contraintes administratives et financières plus adaptées à des entreprises de grande taille, les PME rencontrent de fortes difficultés pour accéder aux marchés publics et perdent ainsi de nombreuses opportunités de développement. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures prises et envisagées par le Gouvernement pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à ce que les petites et moyennes entreprises puissent accéder à la commande publique et participer ainsi aux appels à la concurrence lancés par les acheteurs publics, qu'ils soient locaux ou nationaux. La réforme du code des marchés publics, actuellement en cours, définira des mesures destinées à assurer, d'une part, un équilibre général entre opérateurs économiques quelle que soit leur taille et, d'autre part, un accès plus favorable des petites et moyennes entreprises aux marchés publics. Par ailleurs, la mise en place le 14 novembre 2005 de l'Observatoire économique de l'achat public consacre l'obligation pour les acheteurs publics de mesurer et de rendre compte de la part de leurs achats effectués auprès des PME. Les éléments ainsi recueillis permettront d'évaluer l'impact de la nouvelle réglementation et de dresser une cartographie précise et fiable de la répartition de l'achat public parmi l'ensemble des opérateurs économiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Fenech](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85875

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2006, page 1477

**Réponse publiée le :** 25 avril 2006, page 4527